

LA FUSION D'ASA :

Un fonctionnement simplifié et renforcé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- La fusion est un dispositif né avec les nouveaux textes en vigueur
- Il permet de regrouper plusieurs ASA **qui ont le même objet** en une seule
- **Elle n'impose pas la dissolution** des ASA qui souhaitent fusionner
- Leurs droits, leurs usages, leur périmètre sont maintenus
-



La fusion, pourquoi ?

- Pour disposer de moyens de gestion adaptés au contexte réglementaire en perpétuelle évolution
 - Malgré l'objectif de simplification, d'harmonisation et de modernisation du fonctionnement des ASA qu'apportaient les textes en vigueur
 - leur gestion reste difficile
- Pour répondre aux besoins de structures avec de faibles moyens
 - Il faut trouver des pistes d'économie
 - Pour une économie d'échelle (groupement de commandes)
 - Pour une économie de moyens (gestion administrative et comptable, personnel)
 - avec un seul budget, une seule assurance RC, un seul rôle, etc.
 - assuré par un secrétariat unique « allégé » dans ses tâches et « renforcé » dans ses capacités à répondre aux demandes diverses (président, propriétaires...)

La fusion, pourquoi ?

- Pour donner du poids
 - Face aux organismes cofinanceurs et bancaires
 - En portant des projets de travaux plus ambitieux
 - Qui puissent répondre aux exigences réglementaires
 - Avec une participation financière dégagée par un autofinancement possible
- Pour mieux prendre place dans les stratégies de territoire (à l'échelle d'un bassin versant)
 - Les ASA sont parties prenante dans la gestion et la préservation de la ressource
 - En unifiant leurs capacités à intervenir, elles sont et seront plus à même d'être acteurs dans l'aménagement du territoire
- Parce qu'elle peut être garante de la pérennité des ASA
 - Elle les sécurise juridiquement
 - Elle maintient leur identité territoriale et historique

La fusion, une initiative partagée

- En 2014, de nouvelles ASA ont franchi le pas
 - Sur Formiguères : 2 ASA
 - Sur Sahorre et Fuilla : 6 ASA
 - Sur Corneilla de Conflent : 7 ASA
 - Sur Espira de Conflent et Estoher : 3 ASA
 - Sur Millas : 2 ASA
 - Sur Perpignan : 4 ASA
 - Sur Saint-Estève : 6 ASA
- D'autres sont en cours :
 - Sur Saint-Feliu d'Amont : 3 ASA
 - A l'amont de la vallée de l'Agly : 9 ASA, voire plus
- A l'initiative d'une ASA qui souhaite la fusion, ou plusieurs qui la demandent d'un commun accord
 - Mais toujours dans l'esprit de **poursuivre une activité, un service... et EXISTER**

**Merci
de votre attention**